

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 7

Rubrik: L'analyse logique à l'école primaire [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANALYSE LOGIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

(Suite et fin)

Analyse de la phrase.

Une phrase renferme autant de propositions qu'elle contient de verbes à un mode personnel.

Exercice oral : Reconnaître dans un texte donné les verbes à un mode personnel et le nombre de propositions.

Division des propositions.

1. Propositions absolues ou indépendantes.
2. Propositions principales.
3. Propositions complétives : déterminatives, explicatives, directes, indirectes, circonstancielles.

Etude de la proposition absolue.

Le texte suivant est écrit au tableau noir :

1^o Les cloches du hameau se font entendre ;

2^o Les villageois quittent leurs travaux ;

3^o Vous sortirez avec plaisir et vous serez reçu avec joie.

Le maître fait rechercher par les élèves le nombre de propositions contenues dans les trois phrases ci-dessus. Il fait remarquer que le sens de chacune est complet, c'est-à-dire absolu ; qu'il n'est pas nécessaire d'y joindre d'autres propositions pour en compléter le sens. Ces propositions subsistent d'elles-mêmes ; elles ne sont dépendantes d'aucune autre ; on les appelle pour cela propositions indépendantes ou absolues.

Dans le texte d'un chapitre ces propositions sont isolées, séparées des autres souvent par le point ou parfois par le point-virgule. Elles sont appelées pour ce motif : *propositions absolues isolées*.

L'attention des élèves est ensuite portée sur la dernière phrase, formée de deux propositions absolues réunies par une conjonction. Dans ce dernier cas, les propositions ne sont plus isolées, au contraire, elles sont reliées par une conjonction appelée de coordination et elles portent le nom d'*absolues coordonnées*.

Des exercices semblables feront découvrir les autres conjonctions de coordination.

Cette leçon fait donc connaître aux élèves les propositions absolues isolées et coordonnées.

Les définitions seront transcrites par chaque élève dans le cahier de grammaire, suivies de quelques exercices d'application, tels que :

1^o Rechercher dans un texte donné toutes les propositions absolues isolées ;

2° Rechercher dans un chapitre toutes les propositions absolues coordonnées ;

3° La première de deux propositions absolues coordonnées étant donnée suivie d'une conjonction de coordination, trouver la seconde proposition, vice-versa, etc.

Etude de la proposition principale.

Les phrases suivantes sont écrites au tableau noir :

1° Les pauvres enfants foulaient aux pieds la neige qui remplissait la route.

2° Ils ramassaient les rameaux que le vent avait détachés de la cime des grands arbres.

3° Ils ne s'apercevaient pas que la nuit approchait.

Cette étude commence comme précédemment par la recherche du nombre de propositions ; vient ensuite l'étude du sens de chacune d'elles prise isolément, puis la comparaison.

Par des questions habilement posées, l'élève est appelé à formuler les remarques suivantes :

1° Une proposition dans chaque phrase, la première dans la construction directe, est plus importante par le sens que les suivantes.

2° Cette proposition est la base de la phrase ; elle reçoit les propositions secondaires ;

3° A cause de son rôle principal elle est appelée proposition *principale* ;

4° Les propositions secondaires ne peuvent subsister sans la principale ;

5° Elles remplissent dans la phrase le rôle de compléments en complétant la principale ; pour ce motif, elles sont appelées propositions *complétives*.

Après cette étude, les élèves posséderont les connaissances nécessaires pour formuler les définitions relatives aux principales et aux complétives.

Des exercices oraux familiariseront les élèves avec la recherche de la principale et des complétives dans les phrases qui ne sont pas de construction directe.

Les définitions sont écrites dans le cahier de grammaire suivies de quelques exercices d'application, tels que :

1° Rechercher dans un texte donné toutes les propositions, en séparant les principales des complétives ;

2° Une proposition principale étant donnée, y ajouter une complétive ou deux complétives ;

3° Une complétive étant donnée, la faire précéder d'une principale ;

4° Sur un sujet donné, construire des phrases renfermant une principale et une complétive.

Etude des complétives.

Les propositions complétives remplissent dans la phrase le même rôle que les mots compléments dans la proposition. Il y aura donc

autant d'espèces de complétives qu'il y a de sortes de compléments.

On procédera par comparaison : la complétive déterminera, sera ramenée à un complément déterminatif du nom, la complétive explicative à un complément explicatif ; les complétives directes, indirectes et circonstanciellles seront des compléments directs, indirects et circonstanciels du verbe.

Les compléments étant connus, notre enseignement sera rendu beaucoup plus facile.

Dans une première leçon nous étudierons les complétives se rapportant au nom et, dans une seconde, celles se rapportant au verbe.

Le tableau suivant sera dressé au tableau noir :

I. Compléments.

1. **Complément déterminatif.** —
Ex. : Les ouvriers *de cet artisan* étaient des gens mal élevés.

2. **Complément explicatif.** —
Ex. : Dominique, *le fils d'un journalier*, était très robuste.

3. **Complément direct.** — Ex. :
Saint Imier entendit *le coq chanter*.

4. **Complément indirect.** — Ex. :
La dignité de sainte Adélaïde n'était rien *à ses manières aimables*.

5. **Complément circonstanciel.** —
Ex. : Saint Imier s'arrêta *sur le déclin du jour*.

II. Propositions complétives.

1. **Complétive déterminative.** —
Ex. : Les ouvriers *que cet artisan avait engagés* étaient des gens mal élevés.

2. **Complétive explicative.** — Ex. :
Dominique, *qui était le fils d'un journalier*, était très robuste.

3. **Complétive directe.** — Ex. :
Saint Imier entendit *que le coq chantait*.

4. **Complétive indirecte.** — Ex. :
La dignité de sainte Adélaïde n'était rien *à ce que ses manières avaient d'aimable*.

5. **Complétive circonstancielle.** —
Ex. : Saint Imier s'arrêta *dès que le jour fut sur son déclin*.

En étudiant le tableau qui précède, nous amènerons l'élève à tirer les conclusions suivantes :

1° Les complétives *déterminatives* et *explicatives* se rapportent au nom ; elles jouent le rôle de compléments déterminatifs et explicatifs. Les déterminatives sont nécessaires au sens de la phrase tandis que les explicatives peuvent être retranchées sans nuire au sens. Elles commencent toutes par un pronom relatif ;

2° Les complétives *directes*, *indirectes* et *circonstanciellles* se rapportent au verbe ; elles jouent le rôle de compléments directs, indirects et circonstanciels ; elles commencent par une conjonction ou une locution conjonctive. Au moyen d'exercices oraux on s'assurera que les élèves se sont assimilés les matières enseignées.

Les définitions seront relevées sur le cahier de grammaire, suivies d'exercices d'application tels que :

1° Rechercher dans un texte donné toutes les déterminatives et les explicatives, en indiquant les noms auxquels elles se rapportent ;

2° Rechercher dans un chapitre les propositions directes, indirectes et circonstanciellles, en indiquant les verbes auxquels elles se rapportent ;

3^o Des principales étant données, ajouter à chacune une complétive d'espèce différente ;

4^o Dans des phrases données, transformer les mots compléments en propositions complétives et vice-versa.

Les matières ci-dessus étant connues, nous compléterons notre enseignement par quelques notions sur l'inversion, l'ellipse et les gallicismes.

L'inversion.

L'inversion est le déplacement des termes de la proposition ou, dans la phrase, le déplacement des complétives qui quittent l'ordre direct pour se placer avant la proposition principale.

Dans la proposition il peut y avoir inversion du sujet, de l'attribut et du complément.

Inversion du sujet. — Exemple : De chaque terre labourée montant *les cris* des oisillons, pour : les cris des oisillons montent.....

Inversion de l'attribut. — Exemple : Modeste est mon village, pour : mon village est modeste.

Inversion du complément. — Exemple : *De ses lauriers* combien je serai fière, pour : combien je serai fière de ses lauriers.

Inversion dans la phrase. — Exemple : *Lorsque l'enfant paraît* la famille applaudit, pour : la famille applaudit lorsque l'enfant paraît.

Exercices d'application.

Dans des phrases données rétablir la construction directe.

L'ellipse.

L'ellipse est le retranchement d'une des parties de la proposition ou d'une proposition tout entière. La partie qui manque est alors sous-entendue.

Toutes les parties de la proposition peuvent être ellipsées.

Ellipse du sujet. — Exemple : Ayez le courage de supprimer les dépenses inutiles, pour : *vous* ayez le courage.....

Ellipse du verbe. — Exemple : Bienheureux ceux qui pleurent, pour : bienheureux *sont* ceux qui pleurent.

Ellipse de l'attribut. — Exemple : Nous sommes à l'école, pour : sommes *présents* à l'école.

Ellipse du complément. — Exemple : Dieu pardonne à qui se repent, pour : Dieu pardonnera à *celui* qui se repent.

Ellipse de la proposition. — Exemple : Qu'il vive ! pour : *je souhaite* (prop. principale) qu'il vive.

REMARQUE. — Quand une proposition renferme une ellipse elle est dite *elliptique*.

Les gallicismes.

Les gallicismes sont des expressions ou tournures particulières à la langue française, qui résistent à l'analyse.

Le maître se contentera d'en donner quelques exemples et d'indiquer la manière de les décomposer. Il fera remarquer à ses élèves ceux qui se présenteront dans un texte à analyser.

Exemples de gallicismes. — 1^o « Il fait nuit », pour : la nuit est venue ;
2^o « C'est à vous que je m'adresse », pour : vous êtes celui à qui je
m'adresse, etc. JOS. GREMAUD, *instituteur*.

Ont présenté des travaux sur cette question : MM. Loup, Lucien, à Gletterens ; Cerf, Norbert, à Montagny-la-Ville ; Thierrin, J., à Montborget ; Corboud François, à Montbrelloz ; Brasey, à Lully ; Pillonel, Georges, à Vallon ; Sauter, Auguste, à Morens.

— 318 —

Instruction civique, le Grand Conseil.

(LEÇON DONNÉE A L'ÉCOLE DE POSIEUX)

I. Introduction. — Quelle est la principale autorité de la commune ? De quoi se compose l'assemblée communale ? Où se réunit-elle ? Qui la préside ? Quelles sont ses principales attributions ? Vous voyez que, dans la commune, les citoyens exercent directement leurs droits, et forment l'assemblée communale. — Dans le canton, si les citoyens s'assemblaient pour exercer directement leurs droits (leur souveraineté), prendre des décisions, par exemple, quel nom pourrait-on donner à cette assemblée ? L'assemblée cantonale. — Connaissez-vous des cantons où il en est ainsi ? (Uri, Glaris, etc.) — En étudiant le canton d'Appenzell, on vous a justement parlé de l'assemblée cantonale des deux Rhodes ; comment l'appelle-t-on en allemand ? La Landsgemeinde. — Quand les cantons sont grands ou très peuplés, n'y aurait-il pas des inconvénients à réunir les citoyens en assemblée cantonale ? Pour les citoyens, il y aurait des frais de déplacement, des journées perdues. Il serait difficile de trouver un emplacement convenable pour réunir de nombreux milliers de citoyens (Fribourg, plus de 24,000 citoyens actifs). Puis, comment les orateurs parviendraient-ils à se faire entendre ? Si le vote se fait à main levée, comment établir le contrôle ? Si, par contre, il y a vote au scrutin secret, le dépouillement demanderait un temps exagéré.

Pour éviter ces inconvénients, il a bien fallu trouver un moyen de s'y prendre autrement. Voyez ce que l'on a fait dans les grandes communes, telles que Fribourg, Bulle, etc., pour ne pas déranger à chaque instant l'assemblée communale très nombreuse. Celle-ci a nommé un conseil général qui la représente. L'assemblée communale s'est seulement réservée la nomination du conseil communal. Ne pourrait-on pas procéder de la sorte pour remplacer l'assemblée cantonale ? Celle-ci choisirait un certain nombre de représentants à qui elle confierait le soin d'exercer sa souveraineté. Ainsi, les citoyens n'auraient pas à subir de dérangements, toujours coûteux, comme nous l'avons vu. — Eh bien, c'est ce qui a été fait dans la plupart des cantons, dans le canton de Fribourg, par exemple. — Les représentants de l'assemblée communale forment un conseil qu'on appelle Conseil général ; les représentants de